FUSILIERS DE LA GARDE

1806 - 1814

ARMÉE FRANÇAISE

PLANCHE N° 101

Par décret du 19 octobre 1806, un régiment de fusiliers à 2 bataillons de 4 compagnies chacun est formé : 1° avec les officiers, sous-officiers et caporaux des seconds bataillons de grenadiers et chasseurs vélites; 2° avec des conscrits pris, partie dans les Compagnies de Réserve des départements, partie sur le contingent que chaque département doit fournir en vertu du décret du 3 août 1806.

Son effectif doit être de 1.200 hommes, non compris les sous-officiers, caporaux et tambours.

L'administration de ce régiment est confiée au Conseil d'Administration des chasseurs à pied. Les hommes qui entrent dans sa composition doivent mesurer au minimum 1 m 679 (5 pieds, 2 pouces).

Le décret du 15 décembre 1806 transforme le régiment de vélites de la Garde, composé des premiers bataillons de grenadiers et chasseurs vélites, en 2e régiment de fusiliers. Il continue d'être rattaché aux grenadiers et a la même composition que le premier. Son effectif théorique doit être de 1.800 hommes.

Le décret du 5 janvier 1811 augmente chaque bataillon d'une 5e compagnie qui prend le nom de compagnie de fusiliers-sergents. Les quatre compagnies réunies forment un bataillon de fusiliers-sergents de la Garde.

Enfin le 26 décembre 1813, une 6e compagnie est créée dans chaque bataillon.

Contrairement à ce qui est souvent écrit, les fusiliers-chasseurs ont été créés deux mois avant les fusiliers-grenadiers.

Les ouvrages de vulgarisation anciens et modernes considèrent toujours l'uniforme comme une chose régulièrement établie dès la formation de nouveaux corps, alors qu'il n'en est rien, pas plus dans la Garde que dans les troupes de ligne.

En général, les tenues décrites et représentées pour les fusiliers de la Garde sont celles en usage vers 1809-1810 et conservées sans changement, au moins jusqu'en 1813.

FUSILIERS-CHASSEURS

La nomenclature des effets fournis à un fusilier admis dans les années 1806, 1807 et 1808, ne mentionne ni les épaulettes, ni le plumet, et c'est vraisemblablement la gravure éditée en 1807-1808 par Martinet sous le n° 62, qui représente leur premier uniforme. La gravure originale subira ultérieurement des modifications; il lui sera ajouté des épaulettes et un plumet, restituant ainsi le fusilier-chasseur de 1810.

Lors de la création de ce régiment, aucune décision n'ayant été prise quant à son habillement, le conseil d'administration des chasseurs à pied s'est contenté de faire confectionner les habits comme ceux des chasseurs, en utilisant des étoffes de qualité moindre, bien que supérieures à celles des troupes de ligne.

La seul différence visible entre ces habits consiste dans les pattes d'épaules bleues liserées de rouge et les aigles en drap blanc qui ornent les retroussis.

A quelle époque les épaulettes vertes à franges et tournantes rouges, semblables à celles des chasseurs, ont-elle été distribuées ? Peut-être en mars 1809, avant le départ de la brigade de fusiliers pour la campagne d'Autriche, le 11 avril.

Bien qu'un marché de passementerie du mois de mars 1809 ne concerne que des cordons de shakos et des pompons, il devait exister en magasin des épaulettes de chasseurs et peut-être même celles des anciens vélites-chasseurs qu'il était possible d'utiliser.

Un état estimatif des effets délivrés aux tirailleurs-chasseurs passés aux fusiliers, à Vienne, en 1809 sans indication de mois, mentionne, parmi les objets, un pompon, un plumet et une paire d'épaulettes.

Le shako adopté en 1806 présente quelque analogie avec celui de l'infanterie légère décrit en 1801; cela n'a rien de surprenant, les chasseurs à pied étant dans la Garde, les représentants de l'infanterie légère.

Comme dans ce shako, le gousset porte-pompon est du côté gauche, recouvert par la cocarde; le cordon simplifié n'a qu'une seule natte; il peut former ganse de cocarde et être boutonné au bas du fût; le pompon vert et rouge est en forme de champignon.

Les documents iconographiques sont en désaccord sur les détails de la coiffure.

Alors que Martinet ne donne ni ganse, ni bouton d'arrêt et pas toujours de cocarde, mais termine le cordon par un gland (fig. 2), Weiland représente un cordon plus long, à double natte, formant ganse de cocarde retenue par un bouton de cuivre (fig. 18).

Lors de la distribution des plumets, la forme du shako n'étant pas changée, cet ornement est d'abord placé à gauche à la place du pompon (fig. 19). Plus tard, les nouveaux shakos mis en service ont la cocarde et le gousset sur le devant; dès lors le plumet prend sa place normale.

Le plumet de côté rendant la coiffure instable, c'est vraisemblablement à cette époque qu'on lui ajoute des jugulaires.

A partir de 1810, la tenue est bien arrêtée et elle ne variera plus jusqu'au licenciement du corps en 1814.

Les capotes distribuées à la fin de 1807 semblent être bleues et ce sont des capotes de cette couleur qui sont envoyées en janvier 1812, au régiment alors employé en Espagne.

Parmi les autres détails de tenue, il faut citer les guêtres de grande tenue en tricot noir, celles de tenue journalière en toile grise, le pantalon de route en toile ou en drap bleu selon la saison, le couvre-shako en usage après 1809 et peut-être aussi le couvre-giberne.

Les vestes, les culottes et les guêtres de coton ne sont jamais emportées en campagne.

Les devis du 1er mai 1813 donnent peu de détails sur la confection de l'habillement; l'habit ne change pas et nécessite toujours 8 gros boutons et 20 petits; les passants d'épaulettes sont en tresse rouge, mais il n'y a aucune indication quant aux ornements de retroussis qui sont vraisemblablement toujours des aigles couronnés en drap blanc; les épaulettes sont rouges, leur dessus vert n'est pas mentionné.

La veste en drap blanc a 12 petits boutons; elle est sans manches; la culotte est en tricot blanc; le bonnet de police bleu a le galon du turban; les cordonnets et le gland de la flamme en laine jaune d'or; il n'a pas d'attribut sur le devant; la capote est en drap gris; il entre dans sa confection 12 gros boutons d'uniforme.

Le shako a une coiffe en toile cirée, une plaque, des jugulaires, un pompon et un plumet; il n'est pas mentionné de cordon.

Le grand équipement des fusiliers a toujours été composé de la giberne noire avec aigle couronné en cuivre sur la patelette, de la banderole de giberne, du baudrier et de la bretelle de fusil en buffle blanc non piqué, et de la dragonne de sabre des chasseurs en buffle blanc, terminée par un gland vert et rouge.

L'armement se compose d'un fusil d'infanterie à baïonnette et du sabre-briquet.

Sous-officiers. — Ils viennent de la Vieille Garde et conservent leur uniforme avec ses ornements de retroussis, grenades et cors. C'est vraisemblablement là qu'il faut voir l'origine de l'erreur répétée par tous les auteurs, attribuant aux fusiliers ces mêmes ornements.

Les caporaux se distinguent par deux galons en laine aurore posés en pointe sur chaque manche. Les sous-officiers ont des marques distinctives plus brillantes; en plus de leurs galons de grade, ils portent des épaulettes vert et rouge mélangées d'une plus ou moins grandes quantité d'or qui, en 1811, coûtent 28 fr. 50 la paire pour les sergents-majors et 14 fr. 25 pour les sergents et fourriers; leurs cordons de shakos mélangés vert, rouge et or, coûtent respectivement 26 fr. 50 et 19 francs et leurs dragonnes 4 fr. 65.

Il est vraisemblable, bien que la preuve formelle fasse défaut, que les shakos des sous-officiers ont un galon en or à leur bord supérieur, peut-être même un second plus étroit en dessous du premier pour le sergent-major, et que la garniture, aigle et jugulaires, est dorée.

Officiers. — Ils portent leur tenue de la Vieille Garde, ce qui, à la formation du régiment, doit présenter quelque diversité, puisqu'ils sortent par moitié des grenadiers et des chasseurs.

Le shako qu'ils doivent en principe porter est leur seul point commun.

Cet état de choses ne dure pas longtemps et bientôt ils ont tous la tenue des officiers de chasseurs, avec cors et grenades sur les retroussis de l'habit et du surtout, grenades dans un cor sur l'écusson de leurs épaulettes et les mêmes redingote, chapeau, bonnet de police, bottes à retroussis, ceinturon, dragonne et sabre.

Leur shako en feutre noir est garni à son bord supérieur d'une bande de velours noir, brodé d'une course de laurier entre deux bords dentelés en or; le bourdalou également en velours est à baguettes simples. L'aigle, le bord de la visière, les jugulaires à écailles et les rosaces timbrées d'un cor ou d'une tête de lion sont dorés; le cordon, la ganse de corcarde et la tulipe du plumet sont en passementerie d'or.

Ce shako est celui en service vers 1810. Aucun document ne permet de dire si sa composition était la même avant cette date.

Tambours. — Le carton du régiment, aux Archives de la Guerre, ne contient aucun renseignement sur leur tenue.

Les collections alsaciennes Bœrsch et Carl leur donnent, vers 1809, celle de la troupe avec un galon jaune d'or au collet, aux revers et aux parements, ce qui semble logique. Peut-être avaient-ils un cor à grenade sur leur collier de tambour, au-dessus du porte-baguettes, comme dans la Vieille Garde.

Tambour-major. — Conformément aux décrets, c'est un tambour-maître qui doit remplir cette fonction; aucun document sérieux ne paraît subsister sur sa tenue.

Musiciens. — En principe, la brigade des fusiliers utilisait la musique des chasseurs à pied.

Dès le 21 août 1808, le maréchal Bessières avait fait organiser une musique pour les deux régiments.

D'après un rapport du 23 janvier 1810, chaque régiment en avait une, mais un autre rapport du 19 septembre suivant nous apprend que le traitement des musiciens n'ayant pas été réglé, le conseil d'administration des chasseurs à pied prit le parti de les faire passer dans les compagnies du 2e régiment de fusiliers [grenadiers] où ils sont encore.

Leur uniforme semble être celui de la troupe avec galon en or au collet et aux parements, trèfles d'épaules en or, le shako de troupe avec plumet blanc, les bottes à revers et le ceinturon étroit avec l'épée.

Sapeurs. — Leur existence légale ne date que de 1813 et c'est le décret du 16 mars qui en fixe le nombre à quatre par bataillon. Dans la pratique, ils existent depuis longtemps car un rapport du maréchal Bessières du 2 août 1810 nous apprend qu'ils étaient au nombre de 16 par régiment.

FUSILIERS-GRENADIERS

Leur tenue tout en se rapprochant beaucoup de celle des grenadiers en diffère sur plusieurs points.

D'après une aquarelle ancienne exécutée en Allemagne vers 1807, probablement par Kolbe, le collet bleu, les pattes d'épaules bleues et les revers blancs de l'habit sont liserés d'écarlate, alors que les parements et leurs pattes écarlates sont liserés de blanc (fig. 1).

Sur une gouache du même auteur, peut-être un peu postérieure, les pattes d'épaules sont écarlates liserées de blanc et les retroussis dépourvus d'ornements (fig. 13).

Le reste de la tenue est classique; veste et culotte blanches, guêtres noires à boutons de cuivre, capote bleue roulée sur le sac.

Sur ces deux documents, le shako n'a pas de jugulaires. Son bord supérieur est galonné de blanc, des chevrons blancs ornent le fût, un aigle couronné en cuivre est placé devant sous la cocarde; un cordon blanc et un pompon rouge complètent le tout.

L'armement est celui de l'infanterie; un fusil avec baïonnette et un sabre-briquet sans dragonne.

La buffleterie est blanche, non piquée et la patelette de la giberne ornée d'un aigle couronné.

Ces habits représentés par Kolbe sont confirmés par le « devis estimatif des étoffes et fournitures nécessaires à la confection des effets nécessaires à un fusilier à son admission au corps ». Ce devis certifié et signé « Dorsenne », daté du 15 octobre 1808, se rapporte à l'habillement confectionné avant le 1er janvier 1808.

D'après ce document, on peut ajouter le bonnet de police bleu dont les cordonnets et le gland de la flamme, ainsi que le galon du turban sont jaune d'or.

C'est probablement en 1808 que des aigles en drap blanc sont ajoutés sur les retroussis de l'habit.

Bien que le devis précité ne mentionne pas de capotes, on en confectionne en drap bleu dès 1807; on en distribue encore en 1809, mais cette même année on commence à mettre en service des capotes en drap gris mélangé.

La gravure éditée par Martinet en 1810 sous le n° 172 nous restitue la tenue classique du fusilier-grenadier. Cette tenue n'a guère qu'un an d'existence, car c'est seulement en 1809, entre son retour d'Espagne et son départ pour la campagne d'Autriche le 11 avril 1809, qu'habillé et équipé de neuf le régiment a reçu le plumet rouge et les épaulettes blanches à franges avec patelette traversée de deux raies rouges. Le nouveau shako semble muni de jugulaires, mais il n'a plus de galon blanc au bord supérieur du fût.

Selon les sources, les épaulettes sont interprétées différemment. Alors que Marco de Saint-Hilaire les décrit entièrement blanches avec deux raies rouges sur la patte, ce qui est confirmé par Carl et par plusieurs documents allemands, Berka leur ajoute une tournante rouge. Par contre, Martinet, et après lui Bœrsch et également Carl, les représentent avec le dessus rouge, la tournante et les franges blanches.

Jusqu'à la fin de l'Empire, la tenue décrite précédemment ne variera plus. Le dernier devis de confection, en date du 15 octobre 1813, ne mentionne plus de plumet. Par contre il donne des détails plus précis, tels les passants d'épaulettes rouges doublés de blanc, les épaulettes à corps en laine rouge avec deux raies blanches et franges en fil blanc, les aigles des retroussis en drap blanc, la veste et la culotte en tricot blanc, le même bonnet de police qu'en 1808, la capote en drap gris de fer (couleur adoptée en 1811), le shako et sa coiffe, son cordon en fil blanc et son pompon écarlate en lentille.

L'équipement ne subit pas de changement.

Aucun des marchés ni devis consultés ne fait état de la dragonne. Pourtant, presque tous les documents iconographiques la représentent après 1808, soit blanche avec gland rouge, soit entièrement rouge.

Parmi les effets en service à différentes époques, mentionnons le pantalon brun clair en 1807, en toile blanchâtre en 1811 et bleu de 1811 à 1813; l'étui d'habit en coutil, le couvre-giberne et le couvre-shako utilisés en 1813 et 1814. Ajoutons pour terminer les guêtres noires ou grises en tricot, comme celles des fusiliers-chasseurs.

Sous-officiers. — Les remarques faites précédemment sur les sous-officiers des fusiliers-chasseurs leur sont applicables.

Leurs épaulettes sont celles de la troupe avec la tournante en or pour les sergents et les fourriers, et en plus une rangée de franges en or pour les sergents-majors.

Le haut de leur shako est garni d'un galon en or, avec peut-être un second galon plus étroit pour le sergent-major, et les chevrons sont en galon rouge liseré d'or.

Enfin leur cordon de shako et le gland de leur dragonne sont mélangés d'or et de laine rouge.

Les caporaux se distinguent par leurs galons en laine aurore.

Officiers. — Ce qui a été dit précédemment sur les officiers des fusiliers-chasseurs est valable pour ceux des fusiliers-grenadiers.

A partir de 1808, leur tenue est plus uniforme et ils portent les mêmes effets que les officiers de grenadiers, les mêmes ornements de retroussis, les mêmes épaulettes et accessoires.

Le shako qui les distingue de ces derniers est de même composition que celui des officiers des fusiliers-chasseurs. La bande de velours qui en borde le haut est ornée d'étoiles seules (fig. 8), ou enfermés dans les ovales formés par deux lignes ondées (fig. 15). Les rosaces de jugulaires sont le plus souvent ornées de têtes de lion.

Tambours. — Seules les collections alsaciennes de petits soldats nous ont conservé leur tenue. D'après ces différentes sources, ils portent l'habit de la troupe avec un galon jaune au collet, aux revers et aux parements, les mêmes épaulettes et la même coiffure.

Tambour-major. — Il en existe au moins quatre représentations. Les collections alsaciennes Bœrsch, Bœswilwald et Wurtz, ainsi que les dessins exécutés en 1814 à Dresde par Bommer, donnent des tenues présentant de telles divergences qu'on ne sait à laquelle accorder le plus de crédit.

Musiciens. — Leur tenue est certainement moins riche que celles représentées, avec des différences notables, dans les collections alsaciennes et l'uniforme représenté figure 23 est beaucoup plus près de la réalité. Il provient d'un vase de Sèvres et seul le shako lui a été ajouté.

Parmi des dessins exécutés à Dresde en 1813, figurent deux musiciens dans la tenue portée en campagne. Ils sont coiffés du chapeau à plumet rouge et vêtus de l'habit de la troupe avec les trèfles d'épaules en or. Pour l'un d'eux, le collet de l'habit est galonné d'or.

Sapeurs. — Ce qui a été dit pour ceux des fusiliers-chasseurs leur est applicable.

Le problème posé par les têtes de colonnes des régiments de fusiliers est difficile à résoudre.

L'habillement des tambours, tambours-majors ou tambours-maîtres en tenant lieu, musiciens et sapeurs, n'étant pas officiellement réglé, les conseils d'administration des corps de Vieille Garde dont dépendaient ces régiments ont fait le nécessaire pour les habiller sans dépenses exagérées.

Malheureusement, il ne reste aucune trace de ce qui a pu être acheté et les rares pièces de comptabilité qui subsistent n'intéressent que les étoffes, les boutons, la coiffure et l'équipement de la troupe.

L. ROUSSELOT,
Peintre de l'Armée, Membre de « La Sabretache ».

TABLE DES FIGURES

Fusiliers grenadiers

1. Fusilier. 1806-1807.
3. Officier subalterne. 1809-1813.
4. Caporal. 1809-1813.
5. Tambour. 1809-1813.
6. Fusilier en tenue de route. 1813-1814.
13. Fusilier. 1807-1808.
14. Fusilier. 1809-1810.
15. Officier supérieur. 1809-1813.
16. Sergent. 1809-1813.
17. Fusilier. 1813-1814.
23. Musicien.
22. Fusilier en tenue de quartier.

Fusiliers chasseurs

2. Fusilier. 1807-1808.
18. Fusilier. 1809.
19. Fusilier. 1809-1810.
20. Fusilier. 1810-1814.
21. Officier subalterne.
24. Tambour.

---

7. Shako d'officier de fusiliers grenadiers.
8. Broderie du bord supérieur du shako.
9. Broderie du shako d'officier (fusiliers-chasseurs).
10. Aigles de shakos.
11. Epaulette de fusilier grenadier.
12. Shakos de fusiliers grenadiers.

Imprimerie des Orphelins d'Auteuil, Paris.